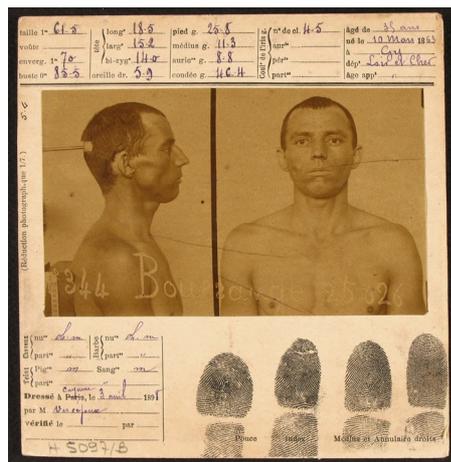




NOTE D'ORIENTATION DANS LES ARCHIVES RELATIVES AUX BAGNES POUR DES RECHERCHES D'ORDRE GÉNÉALOGIQUE/BIOGRAPHIQUE

Cette note permet de donner le point de départ de recherches sur les personnes condamnées aux travaux forcés, à la déportation ou à la relégation ; pour des recherches d'ordre général, il convient de se reporter au [Guide des archives judiciaires et pénitentiaires](#) de J-C Farcy.

Le présent aide-mémoire est succinct et ne vise qu'à orienter les demandes les plus courantes vers les institutions compétentes. Il est recommandé de s'adresser aux services d'archives cités pour préparer sa visite (s'orienter et connaître les modalités d'accès aux documents), mais la consultation et la recherche dans les archives reviennent au demandeur.



FR ANOM COLH 5097 : fiche
anthropométrique

Recherche portant sur le jugement :

- les dossiers de procédure relèvent des fonds des tribunaux : ils sont déposés dans les archives départementales du lieu de la condamnation, et, pour les peines prononcées par les tribunaux militaires, dans les [centres d'archives relevant du Service historique de la Défense](#) (ou pour les plus récents, généralement après la Première Guerre Mondiale, au Dépôt central des archives de la justice militaire, 54, rue de la Guignière, BP 214, 36300 Le Blanc).

Nota : les départements n'ont pas toujours conservé ces documents qui peuvent être éliminés lors du classement du fonds d'archives lorsqu'ils ne relèvent plus de la durée d'usage. A noter également que les archives des tribunaux des pays décolonisés (y compris l'Algérie) **sont demeurées sur place.**

Recherche concernant les peines purgées dans les bagnes :

Sont concernées les condamnations aux « travaux forcés », à la « transportation », à la « déportation » ou à la « relégation ».

- Jusqu'au milieu du 19e siècle :

- Les *galères* : le [Service historique de la Défense à Toulon](#) conserve la matricule des galères de Marseille. Les matricules des galères du Ponant (ports de l'atlantique et du nord de la France) ont disparu.
- Les *bagnes portuaires* (Brest, Rochefort, Toulon, Le Havre [rapidement transféré à Cherbourg], Lorient et même, à l'époque napoléonienne, Anvers, Nice, Gênes, La Spezia, Civitavecchia) reçoivent les criminels condamnés aux « travaux forcés ». La peine des « travaux forcés » succède alors à la condamnation aux « galères » qui n'est plus prononcée.

Les archives de ces bagnes relèvent du Ministère de la Défense, elles sont conservées au [Service historique de la Défense](#) à Vincennes (Fonds du ministère de la Marine, sous-série DD5) et dans les services d'archives des [ports militaires](#) (série O).

Le chercheur trouvera quelques matricules et signalements du XVIIIe siècle dans la série Marine D/5 (chiourmes) et des listes (occasionnellement des petits dossiers) qui concernent des forçats libérés, évadés, décédés, ainsi que la surveillance légale dans la série F/7 (Police générale) des [Archives nationales – site de Paris](#) [NB : qui va partir sur le site de Pierrefitte]

- Deux bagnes fonctionnent à Nice et Villefranche pendant la période sarde (1814-1854) : le [Service historique de la défense à Toulon](#) conserve des archives sur ces établissements (série R).

- Du milieu du 19e siècle au milieu 20e siècle :

- Les *bagnes coloniaux* (essentiellement les établissements de Guyane et de Nouvelle-Calédonie) ont été créés en 1851 et s'étendent sur la période 1851-1952. Sont concernées les condamnations aux « travaux forcés », à la « transportation », à la « déportation »¹ ou à la « relégation »². Ils comportent notamment les documents relatifs aux personnes déportées suite à la Commune de 1871 (Attention : aucun document sur les personnes condamnées au bannissement). Les archives de ces établissements sont conservées aux [Archives nationales d'outre-mer](#) (Fonds du ministère des Colonies, série H).
- Les *bagnes d'Algérie*
Suite à la révolution de 1848 puis au coup d'état de 1851, des opposants politiques furent déportés en Algérie. Les archives de ces pénitenciers furent en partie détruites, le fonds qui est actuellement conservé aux [Archives nationales d'outre-mer](#) (Fonds du gouvernement général de l'Algérie, sous-série 10G ; Fonds de la préfecture d'Oran) est ainsi très

1 La déportation est une peine s'appliquant à un crime politique, elle s'applique à partir de 1871 avec les communards.

2 La relégation consiste en la déportation perpétuelle dans les colonies pénitentiaires, elle est prononcée à partir de 1885 en supplément de la peine principale, dans des cas de récidive de crimes ou de délits.

lacunaire. Le chercheur pourra en revanche retrouver mention d'un déporté dans les demandes d'indemnisations conservées aux [Archives nationales – site](#) de Pierrefitte-sur-Seine : (série F/15 Hospices et secours, dont l'inventaire publié *La Troisième République et la mémoire du coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte* comporte un index nominatif de personnes condamnées).

- L' Algérie (et dans une moindre mesure d'autres territoires français d'Afrique du nord) fut également le territoire des bagnes de l'armée française (bataillons disciplinaires, établissements pénitentiaires) dont les archives sont conservées au [Service historique de la Défense](#) (Fonds de la Guerre et de l'armée de Terre).
- Les **pénitenciers de la Corse** : les archives sont conservées aux [Archives départementales](#) (série Y).

Coordonnées des centres d'archives

Service historique de la Défense

Château de Vincennes
Avenue de Paris
94306 Vincennes cedex
Tel. 01 41 93 43 90

Site internet : www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr/

Ports militaires

- Bureau courrier régional marine de Brest

Service historique de la Défense
CC 46
29240 Brest cedex 9
Tel. 02 98 22 05 39

Site internet : <http://www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr/Le-SHD-a-Brest.html>

- Bureau courrier régional marine de Cherbourg

[NB : Cherbourg n'a pas d'archives du bagne, mais il y a des archives de tribunaux militaires]

Service historique de la Défense
Echelon de Cherbourg
57, rue de l'Abbaye
CC 314
50115 Cherbourg Octeville Cedex
Tel. 02 33 92 65 07

Courriel : shd-cherbourg@shd.defense.gouv.fr

Site internet : www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr/Le-SHD-a-Cherbourg.html

- Service historique de la Défense - Rochefort

4 rue du Port
17300 Rochefort
Tel. 05 46 87 74 90

Site internet : <http://www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr/Le-SHD-a-Rochefort.html>

- Service historique de la Défense - Toulon

Passage de la Corderie

BP 45

83800 Toulon Cedex 9

Tel. 04 94 02 08 13

Site internet : www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr/Le-SHD-a-Toulon.html

- Dépôt central des archives de la justice militaire

54, rue de la Guignière

BP 214

36300 Le Blanc

Tel. 02 54 37 48 55

Site internet : <http://www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr/Depot-central-des-archives-de-la.html>

Archives nationales – site de Pierrefitte-sur-Seine

59 rue Guynemer – 93380 Pierrefitte-sur-Seine

Tel. 01 75 47 20 02

Site internet : <http://www.archives-nationales.culture.gouv.fr/web/guest/site-de-pierrefitte-sur-seine>

Archives nationales d'outre-mer

Archives nationales d'outre-mer

29 chemin du moulin de Testas

13090 Aix-en-Provence

Tel. 04.42.93.38.50 – Fax.04.42.93.38.89

Courriel : anom.aix@culture.gouv.fr

Site internet : <http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/anom/fr/>



Archives nationales d'outre-mer : entrée du public

